



**Pôle Ressources
National
Sports de Nature**

la lettre du réseau national des sports de nature

Lettre n°4 janvier 2005

SOMMAIRE

- **Actualités Sports Nature :**
 - actions du MJSVA **P 2**
 - actions des partenaires **P2,4**
 - textes juridiques
- **Portraits :** **P 3**
 - cellule régionale SN de Franche-Comté
- **Dossier :** **P 4**
 - guide de savoir-faire AFI
- **Rendez-Vous :** **P 4**
 - stages MJSVA
 - colloques
- **Lectures** **P 4**



en ligne le 17 janvier 2005

**le Pôle Ressources National
Sports de Nature
vous présentent
ses meilleurs vœux
pour l'année 2005**

EDITO

La **NATURITE...** un nouvel état sociétal ?

Les mots nouveaux naissent souvent avec le développement d'un Phénomène.

Ils sont témoignages de vie et de réalisme.

Grâce à son travail, le Mouvement Associatif Sportif...peut prétendre à ce « nouvel Etat sociétal »...tout comme le MJSVA - dont le Ministre Jean-François Lamour a créé le Pôle Ressources National Sports de Nature - ainsi que leurs partenaires naturels que sont les Collectivités Territoriales avec la mise en place CDESI.

Dans ce néologisme fédérateur « Naturité », il y a la PASSION (ou la nécessité professionnelle) de vivre en contact avec la NATURE alliée à la MISSION de « la protéger et de la faire respecter ».

C'est dans cet esprit que le CNOSF , à l'initiative de son Président Henri Sérandour- a mis en place le CNSN (Conseil National des Sports de Nature). Près de 50 fédérations y siègent.

Voici les fruits de 7 ans de travaux concrets :

- « Programme agenda 21 du Sport Français » ;
- Mise en place des premières CDESI.
- Analyse prospective du chantier universel qu'est le DEVELOPPEMENT DURABLE...incluant le développement économique, l'aménagement du Territoire et un élan social...

... autant de précieuses contributions pour le schéma des Services Collectifs du Sport, la loi Sport, la CNESI ...

Il importerait donc , dès que possible d'engager un débat national , « constituant » cet « ETAT de NATURITE » ...dont la rime « MATURITE » est synonyme de conscience et de prise de responsabilité !

Maurice Bruzek
Ancien Président du CNSN (CNOSF)
et de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Membre de la CNESI

Actualités JS

➤ 2^{ème} regroupement des référents régionaux sports de nature

Les représentants de 21 régions sur les 22 convoquées par la Directrice des Sports étaient présents à l'INSEP les 24 et 25 novembre pour effectuer un bilan de l'état d'avancement des cellules de coordination régionales sports de nature.

Le panorama présenté par les référents régionaux montre une grande diversité : certaines cellules sont déjà actives alors que d'autres ne sont pas encore constituées. Il en est de même dans le pourcentage de temps dont disposent les référents régionaux pour accompagner cette priorité ministérielle (il oscille entre 0% et 100%) : la majorité des référents disposent d'un mi-temps. Les propos de la Directrice des Sports, Dominique LAURENT, fixant les trois priorités pour l'année 2005, à savoir :

- l'accompagnement des services pour la mise en place des CDESI et PDESI ;
- la poursuite de la structuration des cellules de coordination régionales ;
- la création d'un outil d'identification des compétences et des expertises en matière de sports de nature ;
- la contribution à un engagement encore plus marqué dans des politiques d'accompagnement du développement maîtrisé des sports de nature.

➤ Groupe expert juridique des Sports de Nature

Ce groupe s'est réuni pour la deuxième fois le 13 décembre dernier au CREPS RHONE ALPES (Voiron).

Son travail a essentiellement porté sur le choix des outils juridiques à faire figurer sur le site Internet du réseau. Deux dossiers ont été retenus : les fiches de réglementation des activités de Sports de Nature (extraites du Cdrom « Cadre juridique des Sports de Nature ») et le cadre légal et réglementaire relatif aux CDESI.

André Lo Ré a présenté l'état d'avancement de l'écriture du Code du Sport, travail colossal qui devrait être achevé fin 2005 comme prévu initialement.

Autres points de l'ordre du jour : interventions sur les stages de formation continue, projet de classeur juridique des Sports de Nature, base de données compétences des agents SN du MJSVA, ... La prochaine réunion de ce groupe aura lieu le 22 mars dans les locaux du MJSVA. Elle portera notamment sur les attentes de notre ministère quant à la rédaction du classeur juridique des Sports de Nature.

Actualités Partenaires

➤ Un sentier vraiment ouvert à tous

Les falaises qui dominent le village de Baulme la Roche (Côte d'Or) constituent un lieu naturel paysager (ZNIEFF- Zone d'intérêt Faunistique et Floristique) exceptionnel.

C'est donc pour cette raison que la communauté de communes du Sombornonnais a décidé de rendre totalement accessible ce site aux personnes handicapées (maîtrise d'œuvre ONF). Ce sentier doit être labellisé prochainement « Tourisme et Handicap »
Mel : cc.sombornonnais@wanadoo.fr

➤ « Opération Nouvelle Vague »

Un nouveau visage pour les Ecoles Françaises de Voile.

Cette campagne de mobilisation, initiée par la Fédération française de voile et la Fédération des industries nautiques, à laquelle adhèrent déjà 175 EFV permettra de moderniser l'image, d'améliorer les prestations et l'assise territoriale de ces vénérables et déjà renommées Ecoles...

Des objectifs bien ciblés :

- une meilleure qualification de l'offre de service des EFV,
- la prise en compte de l'intérêt pour les EFV d'un renouvellement périodique du matériel,
- le développement de prestations liant pratique de la voile et découverte du milieu maritime,
- la mise en œuvre d'un réseau de collecte et de traitement écologique des matériels périmés, une rénovation des contenus pédagogiques,

- une plus grande fidélisation des stagiaires... , futurs pratiquants autonomes,
- la prise en compte des nouvelles attentes des publics : sensations, performance, exploration

A travers cette évolution, « véritable charte qualité du réseau des EFV » pour contribuer au développement durable, la FFV, soutenue par le MJSVA, montre une nouvelle fois le rôle éminent et novateur des Sports de Nature dans le Développement Territorial.

Contact : <http://www.ffvoile.org>

➤ un organisme unique pour l'Ingénierie et l'Observation Touristique

Un nouvel organisme réunira bientôt l'Agence Française pour l'Ingénierie Touristique (AFIT), l'Observatoire National du Tourisme (ONT) et le Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATEM).

Travaillant en « partenariat de recherche et de conseil », cet organisme unique permettra de mieux appréhender l'offre touristique française et de répondre efficacement aux sollicitations des Acteurs de son développement.

➤ Le Verdon, Grand Site de Nature... mais aussi Espace Sportif

mondialement renommé risque d'être traversé par une Autoroute

Electrique de 400 000 Volts.

Une enquête d'utilité publique est en cours..

Du travail pour la future CDESI des Alpes de Haute Provence au titre des articles 50-2 et 50-3 de la loi Sport modifiée 2004...

Contact : <http://www.fne.asso.fr>

Actualités Juridiques

➤ La loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit (J.O n° 287 du 10 déc 2004 page 20857) modifie les articles 50-2 et 50-3 de la loi sur le sport relatifs aux CDESI comme suit :

Article 17

L'article 50-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives est ainsi rédigé :

« Art. 50-2. – Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental prévu à l'article L. 361-1 du code de l'environnement. Il est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'article L. 130-5 du code de l'urbanisme. « Il est institué une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, placée auprès du président du conseil général.

« Cette commission comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'Etat.

« Cette commission :

- « - propose le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et concourt à son élaboration ;
- « - propose les conventions relatives au plan ;
- « - est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan.

« La composition et les modalités de fonctionnement de la commission sont fixées par délibération de l'assemblée départementale. »

Article 18

L'article 50-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 précitée est ainsi rédigé :

« Art. 50-3. -- Lorsque des travaux sont susceptibles de porter atteinte, en raison de leur localisation ou de leur nature, aux espaces, sites et itinéraires inscrits au plan visé à l'article 50-2, ainsi qu'à l'exercice desdits sports de nature qui sont susceptibles de s'y pratiquer, l'autorité administrative compétente pour l'autorisation des travaux prescrit, s'il y a lieu, les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices, nécessaires.

« Les conditions d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »

PORTRAITS

Les sports de nature en région Franche-Comté

La **Franche-Comté** en quelques chiffres c'est : 1 130 532 habitants 1786 communes, 4 départements (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort), 16 Pays (loi Voynet) 16 202 km² dont 43% sont occupés par la forêt. Le PNR du Ballon des Vosges au nord, le PNR du Haut-Jura au sud, à l'est l'Arc jurassien porte la frontière avec la Suisse laissant les plaines alluviales de la Bresse et de Saône s'étendre vers l'ouest. La Franche-Comté est à la fois une des régions parmi les plus industrialisées de France et un territoire fortement marqué par la nature. La Franche-Comté n'est ni une grande région ni une destination touristique majeure, mais lui donne sa géographie des territoires contrastés et très liés ayant vocation à se développer de façon harmonieuse et solidaire. Ces contrastes ont bâti un équilibre entre le paisible et l'impétueux, montagnes et vallées, villes et campagnes. Les « handicaps » d'hier se transforment en « atouts » d'aujourd'hui.

Pour l'aménagement du territoire Franc Comtois, les chantiers de l'avenir passent par des relations transfrontalières, la construction de la ligne TGV Est et l'ouverture sur l'Europe.

Éléments de structuration des politiques régionales :

➤ Un état des lieux fait apparaître un fort potentiel d'activités lié à la diversité des espaces naturels préservés où les sports et les loisirs de nature se sont développés comme éléments d'une culture régionale :

- Un maillage considérable d'itinéraires de randonnée (pédestre, équestre, cycliste...)

- Un itinéraire emblématique, la GTJ (grandes traversées du Jura à ski de fond, VTT et à pied)

- Un réseau karstique d'importance européenne (grottes et gouffres aménagés ou non)

- Des reliefs calcaires, plateaux et montagnes favorisant l'implantation des sites d'escalade (via ferrata et nombreuses falaises équipées)

- Un important réseau hydrographique (5300 kms de rivière, 80 lacs et des milliers d'étangs)

➤ Ces éléments ont incité les acteurs publics, à s'engager dans le domaine du tourisme de nature et à conserver et améliorer la qualité de l'environnement (notamment dans le cadre du CPER, des contrats de Pays et d'Agglomération) et à agir en faveur du développement durable.

➤ Le programme d'aménagement du territoire entre Saône et Rhin (ATSR) initié suite à la décision d'abandonner la construction du canal à grand gabarit (mer du nord-Méditerranée) permet d'envisager la réalisation de la partie franc-comtoise de la véloroute Nantes-Budapest, d'organiser en liaison avec les collectivités riveraines, les maillages locaux adjacents, de développer et pérenniser le tourisme fluvial. La mission nationale Véloroute et Voies Vertes est venue en Franche-Comté le 8 octobre 2004 afin de mesurer l'état d'avancement des travaux et rappeler les possibilités d'aides (FNDS) concernant les relais vélos.

➤ Volonté des Conseils généraux du Doubs et du Jura de s'engager dans la mise en place d'une CDESI. L'engagement du Conseil général du Doubs dans cette démarche s'est traduit par l'organisation les 17 et 18 novembre 2004 d'un colloque national intitulé : « innovation et loisirs nature ». Cette manifestation a eu lieu sur le site prestigieux (inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO) de la Saline royale d'Arc et Senans.

La cellule régionale

Conformément à l'instruction du 12 août 2004, elle a été mise en place grâce à plusieurs réunions et regroupements échelonnés de septembre à décembre 2004, le dernier étant un stage de trois journées regroupant la DRDJS, les DDJS et le CREPS de Franche-Comté dont il est utile de rappeler l'importance en matière de formation dans le domaine des sports de nature. Cet établissement réunit le Site de Chalain, le Centre national de ski nordique (CNSN) de Prémamanon et le centre de formation aux métiers de la moyenne montagne (CF3M) de Pontarlier.

Les travaux de mise en place de la cellule régionale ont permis d'aboutir à un consensus sur la méthodologie à adopter :

- construction d'une démarche de développement portée par l'ensemble des services et établissements.

- rapprochement des services avec les collectivités territoriales porteuses de projets spécifiques, notamment les Conseils généraux dans la perspective de la mise en place des CDESI.

Composition de la cellule

Le directeur régional adjoint, le directeur du CREPS, le référent régional, un référent par département et un ou deux collègues du CREPS de Franche-Comté.

Perspectives de travail pour le premier semestre 2005

- Recensement des équipements sportifs avec une priorité donnée aux Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature

- Etablissement d'une base de données documentaires au CREPS de Franche-Comté

- Réalisation d'une enquête sur l'emploi sportif de nature

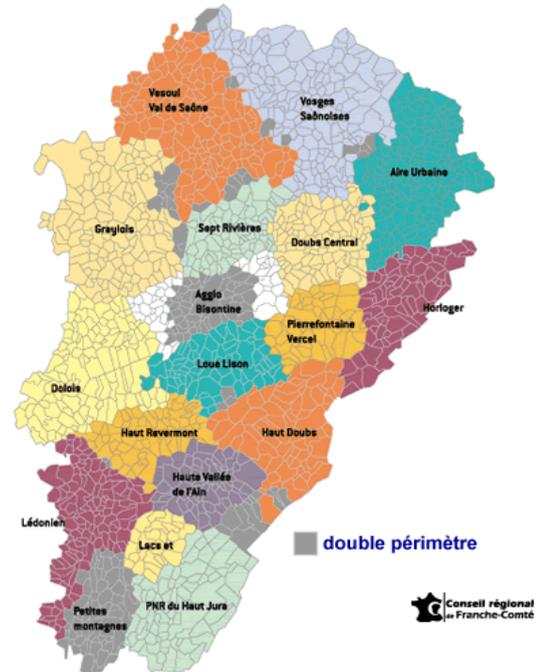
- à partir du fichier des déclarations des Educateurs Sportifs

- auprès de l'ensemble des employeurs

- Participation au colloque « Le sport franc-comtois - Perspectives à l'horizon 2012 » qui se tiendra à Besançon le 26 février 2005.

- Contribution à la mise en place des CDESI

Les périmètres d'étude des pays



DOSSIER

UN NOUVEAU GUIDE DE SAVOIR-FAIRE pour le développement touristique des Territoires « Tourisme et loisirs sportifs de nature »

Ce guide a été réalisé par l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique en étroite partenariat avec les ministères : de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, du Tourisme ; de la DATAR ; du CNOSF ; de la Fédération des Stations Vertes de Vacances.

C'est dans ce contexte de développement sans précédent des sports de nature, sur de multiples territoires à enjeux patrimoniaux ou socio-économiques, qu'est apparue la nécessité d'un « Guide » permettant d'accompagner, ou de consolider, l'apparition de cette nouvelle Filière Touristique.

Ce guide a donc pour objectif de donner des points de repères sur les conditions d'un développement touristique s'appuyant sur les sports de nature.

C'est d'abord en intégrant les multiples travaux déjà menés sur les sports de nature (plans de développement fédéraux / plans d'actions départementaux...) et les nombreuses expériences locales déjà menées que les auteurs ont cerné les facteurs clés du développement.

C'est aussi à travers une analyse plus approfondie des conditions de pratique et de gestion de divers sports de nature dans 14 territoires européens choisis pour leur variété et leur représentativité qu'ont pu être identifiés des niveaux de maturité de développement ainsi que la part liée aux sports de nature dans le Tourisme.

Ce sont enfin les échanges avec tous les acteurs territoriaux qui a ont permis aux quatre auteurs de recenser à travers la riche diversité des situations géographiques : les meilleures échelles d'actions, les bonnes pratiques susceptibles d'assurer le développement durable de cette filière.

Voilà donc un outil d'aide à la décision pour les actions de développement touristiques centrées sur les sports de nature.

Il s'adresse aux différents acteurs mettant en œuvre les politiques publiques (départements, régions, services de l'état, parcs nationaux ou régionaux), mais également aux fédérations sportives et aux opérateurs privés impliqués dans la promotion des territoires naturels et ruraux.

Ce guide est accompagné d'un CD rom qui apporte des informations complémentaires sur les territoires étudiés et propose un fond documentaire étoffé.

ISBN : 2-915-215-06-5

Auteurs : Philippe BRUNET, Mathilde STEEN, Christophe REVERET , Charlotte MICHEL

Collection : les Cahiers de l'AFIT – guide de savoir-faire

Prix : 38€ - 126 pages- novembre 2004

<http://www.afit-tourisme.fr/article545.html>

LECTURE

➤ La Forêt et le Droit

dossier Jacques LIAGRE (département Juridique et Immobilier)
téléchargeable sur www.onf.fr

➤ Construire ensemble un développement équilibré du littoral

Collection Datar – collectif sous la direction Christine BOUYER
Editions la Documentation Française – sept 2004 – 106 p - 18 €
www.revue-espaces.com/2003/librairie_espaces-4076.html

➤ « L'Eau en pays calcaire » les secrets du milieu souterrain

3 supports : - une cassette vidéo « les chemins de l'eau »
- le livret pédagogique - le CR-Rom

contact Espaces Karstique – tel : 06 83 05 91 08
espacekarst@wanadoo.fr

RENDEZ-VOUS

Stages formation du MJSVA

➤ stage « sports de nature » du PRFC Rhône-Alpes

8-9 février 2005 - CREPS Rhône-Alpes site de Vallon Pont d'Arc
contact : Laurent CELLIER - tél : 04 72 84 55 55
mail : laurent.cellier@jeunesse-sports.gouv.fr

➤ Stage FPC dans le cadre des 2^{èmes} Rencontres nationales du Tourisme et des loisirs sportifs de nature.

6,7,8 avril 2005 à Millau (*un moment fort du réseau*).

Contact : Eric JOURNAUX/Benoît ZEDET tél. 01 40 45 90 45/92 10

Mail : eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr /

benoit.zedet@Jeunesse-sports.gouv.fr

Colloques

➤ 2^{ème} Forum des acteurs du patrimoine rural

9,10,11 mars 2005 à Clermont-Ferrand

Centre national de ressources du tourisme et espace rural

e-mail : source.patrimoine@enitac.fr

site web: <http://www.source.asso.fr>

➤ 11^{ème} Forum des gestionnaires - « partager la connaissance pour mieux préserver les espaces naturels »

18 mars 2005 - Paris

colloque sous l'égide du MEDD par la fédération des PNR, RNF, la
Fédérations des espaces naturels, l'ONF, Rivages de France.

Contact tél : 01 44 90 86 20

ACTUALITES (suite)

Actualités Juridiques

➤ Instruction n°04-201 JS du 16 décembre 2004 relative à la mise en œuvre des orientations prioritaires du MJSVA pour 2005 adressée aux Directeurs régionaux et départements et aux chefs d'établissements nationaux du MJSVA – Extraits -

Le développement maîtrisé des sports de nature, sa mise en
œuvre décentralisée et partenariale font partie des orientations
prioritaires du MJSVA

Promouvoir un développement maîtrisé des sports de nature : cet
objectif s'inscrit dans une perspective de développement
durable. Les actions engagées à partir des orientations définies
par l'instruction n°04-131 du 12 août 2004 devront être poursuivies
en vous appuyant sur le pôle ressources national et sur le réseau
des référent(e)s afin de renforcer les compétences en matière de
conseil, d'expertise et d'évaluation des services déconcentrés
auprès de leurs partenaires locaux.

Dans la perspective de l'établissement des plans
départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports
de nature (PDESI) et de la mise en place des commissions
départementales (CDESI) définis par la loi, le recensement devra
être effectué en liaison avec les conseils généraux.

Ces actions doivent s'inscrire de manière exemplaire dans une
perspective de développement durable en soutenant :

- les initiatives visant à l'échange d'informations sur les actions
mises en place et les progrès réalisés, et en particulier la conduite
d'enquêtes et recherches pour mesurer et optimiser les incidences
du sport sur l'environnement ;

- les actions en matière d'éducation au développement durable ;

- les actions qui visent à prendre en compte les préoccupations
écologiques à l'occasion de l'organisation d'une manifestation
sportive, ainsi que dans la conception et la gestion des
installations sportives (ou des aménagements sur les espaces, sites
et itinéraires relatifs aux sports de nature ;

- les actions visant à améliorer le fonctionnement des
organisations sportives (ex : la gestion des choix énergétiques
pour les sièges sociaux, les véhicules et tout matériel visant l'éco-
responsabilité, les déplacements, l'usage de la télématique, etc)